



MUNICIPALITÉ DE STE-  
GENEVIÈVE DE BERTHIER



**MÉMOIRE SUR LE  
PROJET DE SITE  
D'ENFOUISSEMENT DE  
DÉPÔT RIVE-NORD**

*PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
AVRIL 2005*

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LA PAROISSE DE STE-GENEVIÈVE DE BERTHIER  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT  
SANITAIRE DE ST-THOMAS/STE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Madame la présidente  
Monsieur le commissaire,

La Municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier est d'avis que si le projet du promoteur Dépôt Rive-Nord, tel que déposé, viendrait à se réaliser, ce projet aurait de graves répercussions sur notre municipalité et la région en général, entraînant des inconvénients majeurs tels que :

- Évaluation foncière peu élevée sur le terrain du site pour plusieurs années lequel terrain ne peut plus être utilisé à d'autres fins;
- Dévaluation des terrains et résidences avoisinantes au site et détérioration du milieu de vie des résidents près du site;
- Bruit (camionnage), odeurs désagréables, affectant la santé et la qualité de vie des citoyens situés à proximité d'un lieu d'enfouissement sanitaire;
- Animaux nuisibles (mouettes, rats...) pouvant être porteurs de maladies;
- Danger environnemental dont les effets nocifs peuvent se produire à distance et à retardement;
- Surcharge de l'infrastructure routière entraînant une détérioration des routes vu le nombre anormal des camions utilisant les chemins menant à un site;
- Déversements accidentels de matières résiduelles destinées au site;
- Inquiétude des résidents près du site qui doivent s'approvisionner dans la nappe d'eau souterraine quant à la qualité et quantité de cette eau qui leur est nécessaire;
- Perte potentielle d'un territoire qui pourrait avoir une vocation de parc industriel entraînant ainsi un manque à gagner.

Les ayant subis depuis plusieurs années, ces inconvénients nous les connaissons déjà, et à ce titre nous pouvons dire à la Commission en rapport avec :

## **A) INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE**

Notre municipalité et nos citoyens subissent depuis des années une situation très déplorable et injustifiée. En effet à chaque année les rangs Ste-Philomène, Bardochette et Des Cascades se dégradent de plus en plus à cause d'un trafic routier démesuré. Nous avons déjà rencontré des représentants du Ministère des transports pour leur expliquer que chaque semaine plusieurs centaines de camions provenant de l'extérieur de notre municipalité et pour une grande majorité de l'extérieur de notre région utilisent ces voies.

Lors de ces rencontres les gens du ministère ont reconnu que nous ne devrions pas être imputables pour l'utilisation exagérée de ces chemins dont la vocation initiale était de « petites routes rurales ».

Le Conseil est d'avis que la responsabilité de la dégradation de ces chemins doit être attribuée au principal utilisateur soit l'exploitant du site d'enfouissement, qui les utilise d'une façon plus qu'exagérée et dans un but pour lequel les dites routes n'étaient pas destinées et conçues. Pour reprendre les propos de Serge Ménard, ancien ministre des Transports du Québec « Chaque fois qu'on met un camion sur une route, on commence à la détruire un petit peu dit-il en affirmant que le passage d'un camion est l'équivalent du passage de 30 000 à 40 000 voitures » alors que dire de plusieurs centaines de camions par semaine provenant de l'extérieur de notre municipalité qui empruntent nos routes pour se diriger au site d'enfouissement.

Le conseil a, par l'entremise d'un conseiller juridique et avec l'appui de la M.R.C. de d'Autray qui s'est concrétisé par une résolution unanime adoptée le treize mars 2002, entrepris des démarches auprès du Groupe E.B.I., afin de le sensibiliser et lui signaler que notre municipalité subit depuis longtemps plusieurs inconvénients liés au site dont nous avons fait l'énumération.

Les dites démarches semblaient prometteuses selon notre conseiller juridique mais l'entreprise a malheureusement mis fin aux discussions. En effet notre municipalité a refusé son appui au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire par résolution unanime de son conseil à cause entre autres des nombreux préjudices subis et surtout de la très grande quantité de déchets acheminés dans notre secteur évalués à environ 650,000 tonnes/an, qui dépasse de très loin les besoins de la M.R.C. d'Autray et de Joliette (à titre indicatif la production annuelle de déchets de notre municipalité avec une population de 2,500 habitants équivaut à une journée d'opération du site et cela

sans tenir compte de la politique de la gestion des matières résiduelles du Québec).

Nous avons cru et croyons toujours qu'un site doit être géré pour les besoins d'une population et non pour les besoins d'une entreprise car il s'agit somme toute de « DÉCHETS » donc un danger potentiel pour l'environnement, surtout dans ce secteur et à ces quantités et qui entraînent également des inconvénients que les citoyens de ce secteur et la municipalité subissent. Comme l'a déjà dit un élu « Si c'était une usine de chocolat tout le monde la voudrait chez elle » mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Notre municipalité est d'avis qu'il y a lieu de mettre un terme à l'importation massive des déchets, avis partagé par divers groupes lors de la consultation publique requise pour l'adoption du Plan de Gestion de matières résiduelles qui s'est reflété dans le P.G.M.R. par l'utilisation par la M.R.C. de D'Autray du droit accordé par le gouvernement de refuser l'importation des déchets.

En conséquence, nous déplorons que notre Municipalité subisse une pression injustifiée de l'exploitant pour notre prise de position et nous croyons que le Groupe E.B.I. est imputable des inconvénients subis par notre Municipalité en rapport avec la dégradation du rang Ste-Philomène, rang Bardochette et rang Des Cascades, par une surcharge des dites infrastructures routières entraînant sa détérioration vu le nombre anormal des camions utilisant ces chemins menant au site d'enfouissement. Nous sommes d'avis que nos citoyens n'ont pas à payer d'année en année des réparations sur ces routes, non plus sa réfection à cause d'une utilisation excessive de ces chemins par l'exploitant du site d'enfouissement.

Alors que dire du projet d'agrandissement démesuré de Dépôt Rive-Nord qui fera prolonger cette situation plus qu'intolérable pour une période prévue de près de vingt-huit (28) ans.

## **B- ODEURS :**

De nombreuses résolutions ont été adoptées en rapport avec ce problème lequel n'a jamais été résolu quoi qu'on en dise. La problématique des mauvaises odeurs n'est toujours pas réglée malgré plusieurs demandes visant à corriger cette situation. L'augmentation des volumes de déchets enfouis a contribué à amplifier la présence des odeurs qui se font sentir de plus en plus loin dans notre région et de façon de plus en plus persistante lesquelles incommodent et perturbent la qualité de vie de beaucoup de citoyens.

Le conseil Municipal de Ste-Geneviève de Berthier est très préoccupé par ce problème d'odeurs dont une source provient de la production du biogaz, laquelle production peut s'étaler sur plusieurs dizaines, voire une centaine d'années. Notre population est craintive sur les effets de ces gaz nuisibles sur la santé de notre population sans parler des impacts psychosociaux liés aux odeurs mis en lumière lors des audiences publiques. Car il faut se rappeler que les vents dominants soufflent en direction de notre municipalité.

De plus à la lecture de certains documents du promoteur il est mentionné : « La nouvelle technique profitera de l'expérience de Dépôt Rive-Nord. Jusqu'à 90% des biogaz pourront être récupérés une fois le recouvrement final mis en place ». Mais qu'advient-il des biogaz jusqu'au recouvrement final? Lorsque le recouvrement final aura été complété qu'advient-il des 10% de biogaz non récupérés? Car 10% de biogaz non récupérés produits par un site régional avec des quantités raisonnables c'est une chose mais 10% des biogaz non récupérés que produira ce projet en rapport avec l'enfouissement de plus de dix-huit millions de tonnes de déchets si ce projet voit le jour en plus des millions de tonnes déjà enfouis et dont certains seront transférés, cela devient inquiétant surtout si cette production de biogaz peut s'étaler sur plusieurs dizaines, voire une centaine d'années et peut être un facteur de danger sur la santé des gens.

Durant les audiences publiques, l'exposé du promoteur au lieu de nous rassurer nous a suscité des inquiétudes lorsqu'il a mentionné sa volonté de déplacer des déchets déjà enfouis. L'appareil gigantesque proposé, fruit d'une technologie non encore existante, rend mal à l'aise le Ministère de l'Environnement et nous préoccupe. Notre population deviendra-t-elle les cobayes du promoteur? On dit souvent que le passé est garant de l'avenir. Alors que sera notre avenir si notre passé s'est vécu et notre présent se vit avec ce problème d'odeur. Lorsque le promoteur vient déclarer lors des audiences qu'il contrôle très bien les odeurs et que le soir même les gens du secteur perçoivent les odeurs de biogaz, notre crainte ne fait que s'amplifier.

Un transfert de déchets veut également dire une augmentation des odeurs et ce malgré tout le verbiage pour en cacher la vérité et l'évidence. Le projet prévoit 650,000 tonnes par année de déchets à enfouir en plus des 300,000 tonnes de déchets en état avancé de décomposition déplacés et ré enfouis, quel beau mélange d'odeurs. Lorsque le promoteur propose comme méthodologie lors des audiences et je cite « la méthodologie que nous préconisons, c'est-à-dire la prise en charge immédiate des vieux déchets sur la zone active d'enfouissement, en les recouvrant rapidement de déchets **frais**, nous permet d'abattre le niveau d'odeurs de façon très efficace à ce niveau-là. » Veuillez croire que cette méthodologie rend la municipalité sceptique et perplexe quant à la nouvelle catégorie de déchets **frais**. Peut-on associer fraîcheur à des déchets laissés

dans des poubelles quelques jours avant le ramassage et souvent exposés au soleil?

De plus notre municipalité est d'avis que les odeurs désagréables provenant du site et senties par les milliers d'automobilistes circulant sur l'autoroute 40 nous sont grandement défavorables pour le développement de notre région.

Encore là le projet d'agrandissement du promoteur fera vivre aux citoyens de notre municipalité et de notre région une situation que nous avons déjà subie depuis trop longtemps.

### **C) EAUX SOUTERRAINES**

Tout ce secteur de notre municipalité à proximité du site actuel et du projet d'agrandissement n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc municipal, soit le rang Ste-Philomène entre l'autoroute 40 et le Rang des Cascades, le rang Bardochette et le rang des Cascades entre le pont de la rivière La Chaloupe jusqu'à la limite de St-Thomas. Les résidents de ce secteur doivent puiser l'eau dans la nappe souterraine pour subvenir à leurs besoins et ils nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à la potabilité de l'eau. Certains ont déposé des demandes à notre municipalité pour obtenir que notre réseau d'aqueduc soit prolongé. Suite à notre analyse il s'est avéré que cette demande ne pouvait être recevable vu le coût trop élevé d'un tel prolongement, lequel coût devant être assumé par les dits citoyens. Aucune subvention de la part des gouvernements ne semble disponible pouvant alléger le fardeau fiscal, ces travaux d'aqueduc devant être faits à l'extérieur du périmètre urbain.

Vu cette problématique, le conseil municipal a, conjointement avec la municipalité de Lanoraie, mandaté le front commun québécois pour une gestion écologique des déchets de procéder à une analyse des eaux souterraines du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier / St-Thomas. Le rapport, qui nous a été remis en juin 2004, a démontré que la zone de ce lieu d'enfouissement sanitaire qui s'est implanté à cet endroit sans étude impact vers 1978, pour desservir une population plus que restreinte (2 à 3 camions par semaine), était contaminée.

Suite au projet d'agrandissement du promoteur, les inquiétudes de nos citoyens et du conseil municipal ne font qu'augmenter.

En plus des craintes en rapport avec la qualité de l'eau viennent s'ajouter également celles en rapport avec la disponibilité de l'eau suite au rabattement de la nappe phréatique que provoquera ce projet dans ce secteur.

## **D) EAUX DE SURFACE**

Comme les eaux souterraines, les eaux de surface préoccupent le conseil municipal de Ste-Geneviève-de-Berthier. À l'analyse du projet il s'avère que le mur de bentonite du promoteur devant ceinturer l'agrandissement laissera infiltrer au cours des années plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau du milieu environnant, lequel milieu est saturé d'eau comme l'a mentionné Monsieur Donat Bilodeau ingénieur géologue et hydrogéologue de profession lors des audiences publiques. Ces immenses quantités d'eau qui, croyons nous devraient être préservées, l'eau étant une ressource inestimable, seront souillées en présence des millions de tonnes de déchets pour devenir une immense source de lixiviats à laquelle eau s'ajoutera toutes celles provenant des précipitations sur cette immense superficie.

Ces quantités démesurées de lixiviats dont la dangerosité n'a pas à être démontrée devront faire l'objet de traitements. Créer autant de lixiviats doit être considérée comme une menace potentielle élevée sur notre environnement et ce malgré le traitement dudit lixiviat. Car ce traitement sera-t-il suffisant? Les normes de rejets seront-elles suffisamment sévères? Quels seront les critères retenus pour ces rejets? Un rejet dans la nature qualifié aujourd'hui comme acceptable le sera-t-il dans le futur avec l'avancement des études sur la santé? Les bassins et étangs du processus seront-ils toujours étanches et les équipements fiables? Qu'advient-il lors d'un bris d'équipement ou d'un surplus de lixiviat? Le suivi environnemental sera-t-il fait adéquatement? Les rejets de ce traitement seront disposés de quelle façon? Ces questions et beaucoup d'autres viendront à notre esprit et devront être répondues et non seulement à nous mais à nos générations futures car ces rejets se produiront d'années en années et ce pour plusieurs dizaines d'années.

Il est à noter que cette infrastructure de traitement de lixiviats fait l'objet d'un litige entre notre municipalité et le promoteur.

Notre municipalité croit que ce rejet de quantités démesurées de lixiviats « traités » dans la Rivière La Chaloupe est une atteinte à l'intégrité de cette rivière navigable qui serpente des terres agricoles, traverse un domaine domiciliaire d'environ 175 résidences où elle baigne deux parcs municipaux et se déverse dans le (chenal du Nord) fleuve Saint-Laurent, lequel lixiviat traité longera ainsi les berges de la Ville de Berthierville, pour atteindre la marina de Berthier et ensuite s'écouler dans la région du Lac St-Pierre, lieu reconnu par L'U.N.E.S.C.O comme réserve mondiale de la biosphère.

Réduire l'exposition des populations aux rejets de toutes sortes provenant des activités d'enfouissement est une approche de prévention à la source, laquelle approche repose entre autres sur des principes visant à réduire le volume et la toxicité des déchets, lesquels principes sont retenus par la santé publique.

## **E) SECTEUR INDUSTRIEL**

Malgré la présence de l'autoroute 40, le parc industriel de notre municipalité et reconnu par la M.R.C. n'a jamais pu prendre son envol puisque ce secteur est situé près du site actuel d'enfouissement sanitaire, générateur d'inconvénients. De plus la vocation de ce secteur industriel sera à jamais vouée à l'échec par le projet du promoteur. En effet ce dernier désire se servir de ce territoire comme parc de dépôt. Une demande de restauration des sols a été faite par le promoteur à la Municipalité à laquelle un certificat de non-conformité a été émis par le secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette demande aurait entre autres l'effet de créer des monticules atteignant jusqu'à 15 mètres de hauteur au-dessus du profil naturel des lieux.

De plus, la terre, le sable ou la pierre utilisée pour cette opération, provenant d'ancienne cellule, pourraient avoir un impact négatif sur la qualité des sols à cet endroit.

Vu le litige entre le promoteur et la Municipalité, nous ne commenterons pas plus sur ce sujet.

## **F) AUTRES NUISANCES...**

Les résidents du secteur font également face depuis plusieurs années à un problème de **bruit** dû au camionnage excessif avec tout ce que cela comporte comme effets pervers sur la santé des gens.

Depuis des années le site d'enfouissement des déchets attire de nombreuses **mouettes** qui vont se nourrir au site pour ensuite se répandre dans la région. Ce problème n'a jamais été résolu par le promoteur et ces volatiles sont une source constante de pollution par leurs excréments, porteurs de bactéries, salmonelles..., qu'on ne peut circonscrire, ces animaux pouvant se déplacer sur une grande distance. On peut notamment remarquer leur va et vient entre le site d'enfouissement et les berges du Fleuve Saint Laurent.



## LE PASSÉ GARANT DE L'AVENIR

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, est en mesure de parler en toute connaissance de cause des problèmes liés à un site d'enfouissement. L'ampleur qu'a prise le site d'enfouissement actuel au fil des années est responsable de la dégradation du milieu et de la qualité de vie de la population environnante. Il a été et est responsable de nombreux préjudices importants tels que ci avant relaté.

Il est évident que la localisation du site actuel et du projet d'agrandissement dans un milieu saturé d'eau n'est sûrement pas l'endroit le plus propice à l'enfouissement massif des déchets. Il y aurait lieu d'identifier un meilleur endroit pour établir un site propice à l'enfouissement des déchets en rapport avec l'environnement et entraînant le moins d'aspects négatifs pour une population.

La municipalité est d'avis que le gouvernement, s'il désire être conséquent avec ses objectifs de réduction de matières résiduelles à être enfouies, devra démontrer de manière claire et convaincante que le temps de l'enfouissement à grande échelle est révolu et que l'heure à la réduction, récupération et revalorisation des matières résiduelles a sonné.

Lors des audiences publiques les dépositions de Monsieur Jacques Trottier, responsable du P.M.G.M.R. à la CMM on fait ressortir que l'on ne doit pas considérer les matières résiduelles comme seulement une source de problèmes mais plutôt dans certains cas comme une source potentielle de revenus pouvant créer de nouvelles entreprises, générateurs d'emplois et ont démontré le désir de la CMM d'en être responsable.

Monsieur Trottier a également mentionné qu'il existe beaucoup de possibilités pour l'enfouissement sur le territoire de la CMM que ce soit des carrières, argilières ou projet d'incinérateur.

Il est temps que chaque région se responsabilise en rapport avec ses matières résiduelles. Créer un immense site d'enfouissement, un « aspirateur à déchets », aura un effet néfaste en rapport avec cette régionalisation et avec la politique du gouvernement de réduction des matières à enfouir par la récupération et revalorisation, l'enfouissement devenant ainsi la situation facile. Cela n'aura effet que de retarder d'une façon indue ce processus de réduction-recyclage et de valorisation des déchets devant générer des impacts positifs sur le plan de la santé publique et plus particulièrement sur notre belle région.

Ce processus de réduction-recyclage et de valorisation des déchets ayant été mis de l'avant par la politique gouvernemental à juste titre, notre gouvernement

se doit d'être conséquent avec ses principes en posant les gestes concrets. Un refus à ces immenses lieux d'enfouissement injustifiables démontrera les intentions du gouvernement à atteindre les objectifs qu'il a mis de l'avant lors de l'élaboration des Plans de gestion de matières résiduelles.

La Municipalité croît que le projet d'agrandissement du promoteur en vue d'enfouir de grandes quantités de déchets pourra devenir un incitatif à l'enfouissement et ainsi mettre un frein aux efforts que la société québécoise devra régionalement déployer afin qu'il y ait réduction des matières résiduelles à enfouir suivant la politique gouvernementale, **l'enfouissement étant une mesure de dernier recours.**

Les efforts que notre population et celle la M.R.C font afin de réduire l'enfouissement des matières résiduelles, sont bénéfiques sur la quantité des volumes enfouis qui sont réduits de façon très significative tel que mentionnée par Guy Fradette, chargé de projet à la M.R.C de D'Autray. Cependant la Municipalité est d'avis que ces efforts ne doivent pas être faits dans le but de permettre d'enfouir des volumes provenant de l'extérieur, notre population devant avoir satisfaction de contribuer à l'amélioration de son environnement qui a également pour effet d'augmenter la durée de vie du site d'enfouissement à des quantités raisonnables.

En conséquence toute nouvelle implantation ou agrandissement d'un site devrait tenir compte des paramètres de provenance des déchets et de la durée du site afin que la nouvelle implantation ou l'agrandissement proposé tienne compte des besoins réels des citoyens et qu'en conséquence ne soit pas disproportionné.

Une nouvelle implantation d'un site d'enfouissement avec un tonnage élevé ne doit pas être disproportionné par rapport aux besoins des citoyens des deux M.R.C. concernés et doit correspondre aux besoins réels de nos citoyens. Un volume annuel enfoui faible réduit la circulation de camions, permet une décomposition des déchets étalée dans le temps ce qui diminue le volume de lixiviat et biogaz libéré à un moment donné. En évitant d'enfouir une grande quantité de déchets en peu de temps on diminue la possibilité de problèmes à long terme. Un plus grand site veut dire entre autres un plus grand volume de lixiviat à traiter, de plus grands désagréments aux résidents avoisinants, plus de camionnage (bruit), d'odeurs désagréables, plus d'animaux nuisibles (rats, mouettes...) pouvant être porteurs de maladies, une plus grande surcharge de l'infrastructure routière, un plus grand danger environnemental, une inquiétude accrue quant à nappe d'eau souterraine et la perte d'un grand territoire qui pourrait avoir d'autres vocations.

Les audiences publiques ont mis en lumière que le projet que veut mettre de

l'avant le promoteur est complexe nécessitant une grande technologie laquelle est souvent que théorique basée souvent que sur des recommandations (ex. recommandation basée sur l'armée américaine en rapport avec le soulèvement du fond de la cellule) nécessitant l'opinion de plusieurs ingénieurs. Des recommandations jugées satisfaisantes aujourd'hui peuvent dans le futur s'avérer erronées suite à l'avancement de la science. À cet effet il faut souligner que la science n'est pas infaillible, que des problèmes de conception et de fabrication peuvent survenir entraînant des défaillances techniques, que des ingénieurs peuvent se tromper. À titre d'exemple la NASA bénéficiant de gros budgets et lieu de rencontre d'une multitude d'ingénieurs des plus qualifiés ont déjà perdu 2 navettes spatiales ça fait réfléchir.

Pourquoi vouloir réaliser un site dans un milieu si peu propice, un lieu saturé d'eau, un lieu ceinturé de deux rivières, la rivière St-Joseph et la rivière La Chaloupe qui se déversent dans le Fleuve St-Laurent, joyau du Québec. Un projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement localisé dans la vallée du Saint-Laurent, berceau de notre nation et où y vivent des gens à proximité. Un lieu situé près de l'autoroute 40 un des axes routiers les plus importants du Québec ou y circulent plusieurs centaines de milliers d'automobiles au Québec, fenêtre et moteur de notre région. Pourquoi vouloir y implanter un site qui deviendra le plus grand site d'enfouissement de déchets du Québec de par sa longévité et le tonnage de déchets enfouis. La seule réponse que nous avons perçu du promoteur lors des audiences est une proximité de ses installations et une superficie de terrain dont il est déjà propriétaire.

A nos yeux la justification d'un tel projet ne repose que sur des critères monétaires pour l'entreprise et non justifié en rapport avec l'environnement et la qualité de vie des citoyens du milieu. Quand une MRC donne son appui à un tel projet moyennant contrepartie monétaire. Quand une municipalité donne son appui à un tel projet malgré l'opposition de la moitié de ses conseillers et d'une grande partie de sa population moyennant contrepartie monétaire. Quand le promoteur mentionne à plusieurs reprises que ce projet doit se concrétiser pour répondre à ses « clients » et non pour les besoins d'une société on peut voir que la réelle justification du projet est le profit escompté au détriment d'une région et de son environnement.

Notre conseil est d'avis unanime qu'on ne doit pas ajouter dans ce secteur un immense volume de déchets sous prétexte qu'il y existe déjà un immense tas de déchets, tas de déchets qui n'aurait de toute façon jamais dû y être, n'ayant jamais fait l'objet d'une étude d'impact. Un site autorisé d'une façon douteuse, géré en se basant sur une loi périmée, initialement accordé pour les besoins locaux à raison de 2 à 3 camions par semaine pour devenir par la suite l'un des plus grands sites du Québec ou ont été enfouis des millions de tonnes de

déchets de toute provenance et de toutes sortes, avec tout ce que cela comporte de nuisances. Un site d'une telle envergure n'aurait jamais dû voir le jour. Nous le répétons, il est une erreur déplorable du passé, implanté sans étude d'impact avec des conséquences désastreuses sur le milieu environnant et sur la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes.

De plus, la municipalité est d'avis qu'il n'existe peu d'emplois en relation avec le site d'enfouissement actuel et son projet d'agrandissement, la majorité des emplois étant en relation avec la collecte et transport, recyclage, revalorisation, des domaines encore nécessaires et voués à un bel avenir.

La municipalité est d'avis qu'un tel projet n'est aucunement justifié et, de par ses nombreux inconvénients, aura un impact plus que négatif sur le développement durable de la région, et revendique, au nom de ses citoyens et citoyennes, le droit à un environnement sain.

Ce droit à un environnement sain, nous le revendiquons également pour les générations futures, pour nos enfants et petits-enfants. Nous ne voulons pas laisser à nos portes, dans notre région, le plus grand site d'enfouissement de déchets comme héritage à nos descendants dans un lieu qui a été le berceau de notre nation.

Madame la présidente, Monsieur le Commissaire, vous aurez à rendre un rapport lourd de conséquences pour notre région, ses gens et ses générations futures. Nous espérons par ce mémoire vous avoir démontré l'attachement que nous vouons à notre belle région et notre ardent désir qu'elle conserve toute son intégrité.

Richard Giroux  
Maire